



Commission paritaire de l'industrie verrière

1150003 Miroiterie et fabrication de vitraux d'art

Veillez consulter également les fiches concernant les primes et les indemnités générales de la 1150000 Commission paritaire de l'industrie verrière.

Pécule de vacance extralégal	1
Eco-chèque	1
Primes d'équipe	2
Travail des samedis, dimanches et jours fériés légaux	2
Heures supplémentaires	2
Indemnité compensatoire en cas de mutation de fonction à l'intérieur d'une entreprise	2
Prime de départ.....	2
Frais de transport	3
Indemnité de vélo	3

Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS :

<http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>

Le site ne permettant pas de consulter des CCT antérieures à 1999, le texte des CCT plus anciennes est repris dans cette fiche.

Pécule de vacance extralégal

CCT du 26 septembre 2019 (154.738)

Conditions de travail et de rémunération, accords pour l'emploi et la formation et autres modalités de travail dans le secteur de la miroiterie et de la fabrication de vitraux d'art en 2019 et 2020

Articles 1, 23 au 26, 32, 49 et 50.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2020.

Eco-chèque

CCT du 26 septembre 2019 (154.738)

Conditions de travail et de rémunération, accords pour l'emploi et la formation et autres modalités de travail dans le secteur de la miroiterie et de la fabrication de vitraux d'art en 2019 et 2020

Articles 1, 13, 49 et 50.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2020.



Primes d'équipe

CCT du 26 septembre 2019 (154.738)

Conditions de travail et de rémunération, accords pour l'emploi et la formation et autres modalités de travail dans le secteur de la miroiterie et de la fabrication de vitraux d'art en 2019 et 2020

Articles 1, 10 au 12, 14, 49 et 50

Durée de validité : 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2020.

Travail des samedis, dimanches et jours fériés légaux

CCT du 26 septembre 2019 (154.738)

Conditions de travail et de rémunération, accords pour l'emploi et la formation et autres modalités de travail dans le secteur de la miroiterie et de la fabrication de vitraux d'art en 2019 et 2020

Articles 1, 10 au 12, 49 et 50.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2020.

Heures supplémentaires

CCT du 26 septembre 2019 (154.738)

Conditions de travail et de rémunération, accords pour l'emploi et la formation et autres modalités de travail dans le secteur de la miroiterie et de la fabrication de vitraux d'art en 2019 et 2020

Articles 1, 38, 49 et 50.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2020.

Indemnité compensatoire en cas de mutation de fonction à l'intérieur d'une entreprise

CCT du 26 septembre 2019 (154.738)

Conditions de travail et de rémunération, accords pour l'emploi et la formation et autres modalités de travail dans le secteur de la miroiterie et de la fabrication de vitraux d'art en 2019 et 2020

Articles 1, 22, 49 et 50.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2020.

Prime de départ

CCT du 26 septembre 2019 (154.738)



Conditions de travail et de rémunération, accords pour l'emploi et la formation et autres modalités de travail dans le secteur de la miroiterie et de la fabrication de vitraux d'art en 2019 et 2020

Articles 1, 27, 49 et 50.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2020.

Frais de transport

CCT du 26 septembre 2019 (154.738)

Conditions de travail et de rémunération, accords pour l'emploi et la formation et autres modalités de travail dans le secteur de la miroiterie et de la fabrication de vitraux d'art en 2019 et 2020

Articles 1, 44, 49 et 50.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2020.

Indemnité de vélo

CCT du 26 septembre 2019 (154.738)

Conditions de travail et de rémunération, accords pour l'emploi et la formation et autres modalités de travail dans le secteur de la miroiterie et de la fabrication de vitraux d'art en 2019 et 2020

Articles 1, 44, 49 et 50.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2020.